



Location simple d un camion activité restauration rapide

Par **Decugniere pascal**, le **05/12/2016** à **20:19**

Bonsoir maître

j ai un contrat de location simple d un food truck pour l exploitation d une activité que j ai créé en avril dernier. Ce contrat prendra fin en mars 2017. Je suis victime d un accident qui s est produit chez le propriétaire du camion à la sortie d un rendez-vous et de cet accident decoule une immobilisation de 4 semaines suite à une entorse du genou qui ne permet pas de conduire je travaille seul et ne peut pas employer un salarié. Le propriétaire du camion ne veut rien entendre et ne veut même pas me fournir son attestation d assurances pour effectuer une déclaration commune sur les faits de l accident ni pour l arrangement à l amiable car je ne pourrai pas lui payer le loyer. Je suis beneficiaire de pole emploi j ai créé mon entreprise sous dossier accre il s agit d une sasu. La déclaration d accident de travail a été faite à la cpam de mon département et à pole emploi. Je n ai pas d autre assurance ni en perte d activité et ma Rc ne couvre rien d autres que les dommages au tiers. Comment faire pour sortir de cette situation au meilleur des cas. Une clause sur le contrat qui nous lie stipule qu en cas de non paiement du loyer et ce après une sommation d un mois causera une rupture du contrat sans prejudice ou dommages idem en cas de maladie ou deces. Quel est mon recours